

N/Réf. : CRR/IC/5282
Objet : Hôpital Tarbes-Lourdes

Monsieur le Maire,

Le 22 avril dernier, s'est tenue en Préfecture une nouvelle réunion de point d'étape sur le projet d'hôpital commun Tarbes-Lourdes. Y assistaient : le Préfet, le Directeur de l'ARS, le directeur par intérim de l'Hôpital de Tarbes, Mr Muller, les représentants des 2 CME, ceux de la polyclinique, le Président du Conseil de Surveillance de l'hôpital de Lourdes, Jean-Pierre Artiganave ainsi que François Fortassin, Sénateur, Michel Pelieu, Président du Conseil Général, Virginie Siani, suppléante de Jean Glavany, et moi-même.

Tel que je m'y étais engagée, je vous informe de la teneur de cette réunion sur ce dossier important pour l'avenir de l'offre de soins sur notre département.

Pour rappel, lors de la précédente rencontre, il restait à étudier la faisabilité de 2 hypothèses - celle de la construction d'un hôpital public sur Lanne ayant déjà été chiffrée :

- Un pôle de santé regroupant hôpital public et cliniques privées sur Lanne,
- La construction d'un nouvel hôpital à proximité de la clinique Ormeau Pyrénées.

Monsieur Chastel, Directeur de l'ARS, nous a, en réalité, présenté une seule hypothèse, celle de « l'implantation d'un groupe hospitalier public Tarbes-Lourdes sur le site de la clinique Ormeau Pyrénées » – l'hypothèse d'un pôle de santé public et privé sur Lanne ayant été balayée par l'ARS, lequel considère que cette solution serait la plus mauvaise et ce d'autant plus que, les représentants des cliniques ont clairement exclu de déménager sur Lanne.

Madame Siani, médecin à l'hôpital de Tarbes et suppléante de Jean Glavany, a d'ailleurs indiqué dans son intervention qu'il ne pouvait y avoir de survie pour un hôpital public à Lanne s'il n'était pas en partenariat avec les cliniques et considérant que celles-ci refusaient de déménager, la seule solution à ses yeux est celle d'un partenariat public/privé sur Tarbes.

L'hypothèse présentée par l'ARS, s'appuyant toujours sur les déficits structurels des 2 hôpitaux (9 M²) implique des conséquences pour celui de Lourdes avec la fermeture de son activité chirurgicale et le non renouvellement de l'agrément de sa maternité.

Dans ce schéma, l'hôpital de Lourdes est destiné à devenir un pôle gériatrique, doté d'un service des urgences.

L'implantation d'un hôpital public sur le site de la clinique Ormeau-Pyrénées laisse cependant beaucoup de questions en suspens, lesquelles font toujours l'objet de négociations :

- Le transfert de tout ou partie de la polyclinique sur le site, quid ?
- Quel projet et quelles conventions entre le public et le privé dans le domaine des urgences, de la maternité départementale, des blocs opératoires, de la permanence des soins, de la cancérologie, sachant que les cliniques souhaitent conserver leur autonomie mais établir des passerelles avec le public ?
- La maîtrise foncière : quid d'une construction étant donné les contraintes physiques du terrain actuellement occupé par l'aérodrome ? A ce sujet, le maire de Tarbes sera sollicité pour étudier les possibilités d'extension.

A ce stade le dossier ne me paraît pas aller dans le bon sens. Trop de concessions sont faites au privé et ce, au détriment de l'hôpital. Une réunion - définitive - est prévue courant juin. L'ARS prendra sa décision après nous avoir consultés. D'ici là, je compte rencontrer le maire de Lourdes, Jean-Pierre Artiganave, car il me semble important de nous mobiliser – l'ensemble des élus – contre ce projet public/privé sur Tarbes qui dépouille celui de Lourdes et de son activité chirurgie et de sa maternité.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé (e).

Je vous prie de croire, **Monsieur le Maire**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Chantal ROBIN-RODRIGO

Bien cordialement, 

Bureau Permanence

3, Passage Bruzard-Grille - Résidence « Destenay » - 65000 TARBES
☎ : 05 62 56 32 32 – 📠 : 05 62 34 83 65 – 📧 : c.robin-rodrido@wanadoo.f